

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Mai 2019

BU 036 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Clément FORET

Etaient Excusés : Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Michel FEVRE, Odile SIMON.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Dominique PELLIN, Henri DORBON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Convocation faite le : 6 mai 2019

Objet : Adhésion à la Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné (FeMaSCo) de Bourgogne Franche Comté

VU la délibération C 101 DE du Conseil Communautaire du 18 septembre 2018 validant le principe de la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) à Salins-les-Bains, La fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné (FeMaSCo) de Bourgogne Franche Comté est une association loi 1901 dont l'objectif prioritaire est l'accompagnement des équipes en exercice coordonné et celles en projet, sur l'ensemble du territoire de Bourgogne Franche-Comté.

Pour mener à bien ses missions la FeMaSCo-BFC s'appuie sur une équipe de collaborateurs salariés et dispose de facilitateurs formés en relais sur tout le territoire.

Adhérer à la FeMaSCo nous permettra de bénéficier de différents services proposés dans le cadre de l'accompagnement du projet de maison de santé de Salins :

- Accompagnement sur différentes thématiques (juridique, santé publique, système d'information, financement, projet immobilier, coordination, ...)
- Accompagnement méthodologique sur les thèmes qui vous concernent (santé publique, système d'information, fonction employeur, ...)
- Information, formation (temps d'échanges de pratiques, séminaire en ligne, ...)
- Communication (outils de communication à destination de vos patients)
- Programme d'amélioration de la qualité, formation, action recherche qualité, mesure de la satisfaction
- Partager, valoriser et mutualiser nos compétences sur la région BFC

Le prix de l'adhésion annuelle est de 125 €.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE l'adhésion pour l'année 2019 à la Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné de Bourgogne Franche Comté

2 / VALIDE la représentation de la Communauté de Communes au sein de la FeMaSCo par Monsieur Gilles BEDER.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Pour le Président empêché
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

